



Différences entre les statuts d'auteur et de coauteur

Le statut de **premier** ou de copremier auteur (ayant apporté une contribution équivalente) est attribué à la personne à qui le travail a été confié, qui a réalisé la majeure partie du travail scientifique et qui a rédigé les différentes parties de l'article.

Chaque personne qui apporte une contribution significative à la matérialisation d'une idée doit être déclarée **coauteure** du document qui en résulte.

L'apport attendu de chaque type d'auteur peut être défini sur la base de 4 critères¹ :

Critère	Premier ou copremier auteur	Coauteur
<i>Contribution</i>	Contribution substantielle <ul style="list-style-type: none">• À la conception ou• Aux méthodes de la recherche ou• À l'acquisition, l'analyse ou l'interprétation des données	Contribution significative
<i>Rédaction</i>	Rédaction de l'article et/ou sa révision critique impliquant une contribution importante au contenu intellectuel	Participation à la rédaction et/ou à la révision critique du contenu intellectuel du document
<i>Approbation</i>	Approbation finale de la version à publier	Approbation de la version finale
<i>Imputabilité</i>	Engagement à assumer l'imputabilité pour tous les aspects de la recherche	Défense des grandes lignes du document et du contenu correspondant à sa contribution

¹ Ces définitions sont adaptées des critères établis par le Comité international des éditeurs de revues médicales (*International Committee of Medical Journal Editors*, [ICMJE, Mai 2023](#)), qui fait autorité dans ce domaine.

Les personnes qui ne satisfont pas à tous ces critères, mais qui **ont collaboré** à l'une de ces étapes doivent être mentionnées dans les remerciements de l'article.

Plusieurs types de contributions peuvent être reconnus, notamment :

- Administration du projet
- Analyse formelle
- Conceptualisation
- Curation des données
- Développement informatique
- Méthodologie
- Obtention du financement
- Recherche
- Révision, correction
- Supervision, etc.